

Die Gewerkschaft.
Le Syndicat.
Il Sindacato.

Themen-Nr.: 211.003
Abo-Nr.: 1077322
Seite: 2
Fläche: 72'574 mm²

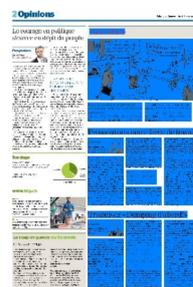
Face-à-face



Pour ou contre le projet de loi constitutionnelle sur la préférence cantonale?

Le parti UDC Genève prévoit, après le dépôt de son projet de loi au Grand

Conseil, de lancer une initiative «Genève d'abord!» allant dans le même sens. Céline Amaudruz explique pourquoi et Alessandro Pelizzari s'en indigne.



Die Gewerkschaft.
Le Syndicat.
Il Sindacato.

Themen-Nr.: 211.003
Abo-Nr.: 1077322
Seite: 2
Fläche: 72'574 mm²

Promouvons notre force de travail

L'invitée

Céline Amaudruz
Conseillère nationale, vice-présidente UDC Suisse



Compte tenu de la friolité du parlement concernant la mise en œuvre de l'article constitutionnel né du soutien du peuple et des cantons à l'initiative «Contre l'immigration de masse» le 9 février 2014, l'UDC genevoise se sent dans l'obligation de traduire au niveau cantonal la volonté populaire exprimée au niveau suisse.

Le texte que nous proposons ne révolutionne nullement la politique d'embauche dans notre canton mais souhaite simplement y ajouter un peu de bon sens. Comme le relève notre texte, il nous semble en effet évident que les travailleurs résidant sur le territoire genevois ne sauraient être ni discriminés à l'embauche, ni privés de leur emploi, ni obligés à consentir à des réductions significatives de leur salaire en raison de l'afflux indifférencié de main-d'œuvre étrangère (dumping salarial).

Il nous paraît tout aussi clair qu'à com-

pétences égales, les résidents priment les non-résidents au bénéfice d'un traité international. Il n'est nullement question de nous opposer à la libre circulation comme on nous le reproche à tort et à travers mais simplement de promouvoir la force de travail genevoise par rapport à celle qui nous vient de l'étranger.

Nous souhaitons également établir des règles claires entre notre canton et l'Union européenne s'agissant de la mise en œuvre des traités internationaux conclus avec la Confédération. Nous ne saurions tolérer

«N'ayons pas peur de mettre en avant la qualité de la main-d'œuvre genevoise»

plus longtemps le fait que nos partenaires se protègent derrière toutes sortes de lois et règlements empêchant dans la pratique nos entreprises d'obtenir des mandats chez nos voisins.

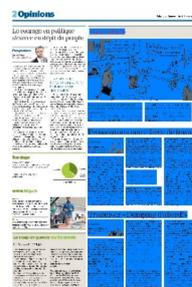
La mise en œuvre de notre texte aura deux effets heureux quant à la situation financière et sociale de notre canton. Dans

la mesure où la facture sociale ne cesse d'enfler, nous pourrions agir en travaillant sur l'axe chômage-service social ainsi que sur l'impôt. En effet, une personne qui retrouve un travail n'émerge non seulement plus aux diverses instances étatiques mais contribue en plus à la santé financière de la collectivité dans la mesure où elle paie des impôts.

La saturation de nos infrastructures de transport s'en trouvera allégée dans la mesure où la main-d'œuvre locale a bien sûr un chemin moins long à parcourir pour se rendre au travail.

L'environnement s'en trouvera également gagnant, les embouteillages polluants étant moins fréquents et moins longs. N'ayons pas peur de mettre en avant la qualité de la main-d'œuvre genevoise. Les travailleuses et travailleurs locaux n'ont pas à rougir par rapport à la concurrence venue d'ailleurs.

Nous souhaitons simplement que les employeurs cherchent d'abord sur notre territoire avant de solliciter l'étranger. Il est en effet plus qu'étonnant de créer régulièrement des places de travail tout en constatant avec la même régularité l'augmentation du chômage.



Die Gewerkschaft.
Le Syndicat.
Il Sindacato.

Themen-Nr.: 211.003
Abo-Nr.: 1077322
Seite: 2
Fläche: 72'574 mm²

Traduisez «Dumping d'abord!»

L'invité

Alessandro Pelizzari
Secrétaire régional Unia
Genève



L'initiative «Genève d'abord!» de l'UDC prévoit l'inscription dans la Constitution cantonale d'un «droit à l'emploi», entendu comme «droit des citoyens et des résidents à n'être ni discriminés à l'embauche, ni privés de leur emploi, ni obligés à consentir à des réductions significatives de leur salaire».

La préférence cantonale comme vecteur pour obtenir une meilleure protection contre les licenciements et contre la sous-enchère salariale, voilà de quoi ravir les syndicats?

Non, évidemment. Au-delà de la démagogie propre à un parti qui participe à tous les niveaux au démantèlement des droits sociaux et des protections des travailleurs, le texte se garde bien de proposer des mesures concrètes pour réaliser ce «droit à l'emploi». Et pour cause: il est impossible de modifier le droit du travail

au niveau cantonal, celui-ci étant du seul ressort fédéral. Auteur du projet, l'avocat Yves Nidegger en est évidemment conscient, mais la perspective de surfer sur la souffrance de personnes ayant vécu des baisses salariales ou la perte d'emploi vaut bien un écran de fumée.

En construisant un lien causal entre les pressions subies sur le marché du travail et «l'afflux indifférencié de main-d'œuvre étrangère» (on apprend donc que ce sont

«Le texte se garde bien de proposer des mesures concrètes pour réaliser ce «droit à l'emploi»

les immigrés, et non pas les patrons, qui licencient et baissent les salaires!), l'initiative déboucherait au mieux sur une variante cantonale de la «préférence nationale» telle que le parlement fédéral s'apprête à introduire sous forme d'une obligation d'annonce aux Offices régionaux de placement (ORP) des postes vacants.

Or, un tel dispositif est parfaitement inadéquat pour combattre tant le chômage que la sous-enchère salariale.

Tout d'abord, parce que le chômage n'est que très partiellement dû à la libre circulation, à l'exception de branches comme le bâtiment, la restauration ou le nettoyage.

Ensuite, parce que dans ces branches-là, justement, les pratiques abusives des entreprises qui aujourd'hui licencient et remplacent le personnel pour baisser les salaires ne sauront être empêchées par la seule obligation d'annonce aux ORP.

Et finalement, parce qu'une telle mesure risque même d'accentuer le dumping, les candidats présentés par un ORP étant contraints d'accepter des salaires «convenables».

Ainsi, l'initiative «Genève d'abord!», avec son seul et unique objectif de stigmatiser les salariés immigrés, cache mal le «Dumping d'abord!» dont elle est porteuse. Osons le pari qu'elle subira le même sort que l'initiative «Contre l'immigration de masse», rejetée en 2014 par 61% des votants genevois.